

RAPPORT DU JURY

**Concours externe d'adjoint administratif
principal de 2^{ème} classe de l'éducation
nationale et de l'enseignement supérieur**

Présidente : Madame Hélène MORELLO

SESSION 2017

Inscrits concours	Présents épreuve écrite	Admissibles	Présents épreuve orale	Admis liste principale		Inscrits liste complémentaire
965	406	36	34	14		7
				H	F	
				6	8	

Seuil d'admissibilité : 15,9

Seuil d'admission sur liste principale : 16,54

Seuil d'admission sur liste complémentaire : 15,4

Diplôme (admis liste principale et complémentaire)	
Baccalauréat général	2
Baccalauréat technologique	2
Deug, BTS, DUT ou autre diplôme niveau III	3
Licence ou autre diplôme de niveau II	6
Maîtrise	2
Master	6

La moyenne d'âge des candidats admis est de 37 ans.

Les épreuves écrites d'admissibilité : le concours d'adjoint administratif externe est particulièrement sélectif. Même si les épreuves écrites semblent plutôt accessibles, elles méritent d'être mieux préparées au vu du nombre de candidats et de la formation élevée de certains d'entre eux.

Epreuve d'admissibilité n°1 : consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à transcrire et ordonner les idées principales du texte (durée : 1 h 30 ; coefficient 3).

Le texte proposé ne comportait pas cette année de difficultés majeures. La quasi-totalité des candidats ont eu le temps de répondre à l'intégralité des questions. Peu de notes sont très basses (inférieures à 5).

Quelques conseils et remarques pour améliorer la copie des futurs candidats :

- Certains candidats doivent faire un effort de présentation, soigner leur écriture et aérer leurs copies afin de faciliter la lecture des correcteurs. En particulier, un effort doit être fourni en matière d'orthographe, cet élément étant intégré au barème de correction.
- Des éléments basiques de vocabulaire doivent également être acquis pour éviter notamment des contre-sens.
- Les remarques d'ordre personnel ou les opinions politiques ne doivent pas apparaître dans ce style d'épreuve.
- Enfin, les candidats ne doivent pas hésiter à revenir au texte et à le relire attentivement car de nombreuses réponses y figuraient clairement. Il suffisait bien souvent de les repérer.

Epreuve d'admissibilité n°2 : consiste en de courts exercices destinés à évaluer les capacités des candidats en français (vocabulaire, orthographe, grammaire) et mathématiques (durée : 1 h 30 ; coefficient 3).

Le jury tient tout d'abord à souligner l'importance de produire une copie soignée. Compte-tenu de la sélectivité de ce concours, des lacunes trop importantes en français et en mathématiques sont rédhibitoires. En particulier, l'épreuve de mathématiques s'avère être la plus discriminante et souvent les derniers exercices ne sont pas traités. Il est par conséquent, impératif de réviser les bases du programme et de mieux savoir gérer le temps de l'épreuve.

L'épreuve orale d'admission : *consiste en présence des membres du jury à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir du public, à classer des documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion des emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau (durée : 30 mn, coefficient 4).*

Les profils des candidats sont très hétéroclites et donc conformes aux objectifs d'un concours externe. Seuls quelques candidats avaient déjà une expérience dans notre administration. Une partie non négligeable des candidats donnait l'impression de n'avoir presque rien préparé et de n'avoir comme seule motivation que celle de trouver un emploi. En particulier, des notions simples relatives au système éducatif ou du statut de fonctionnaire ne sont pas connues.

La présentation générale des candidats (tenue vestimentaire, langage, attitude...) était dans l'ensemble, correcte.

La présentation du parcours professionnel : il est recommandé aux candidats de préparer leur présentation afin que celle-ci apparaisse structurée et qu'elle ne soit pas d'une durée insuffisante. Pour l'essentiel, elle faisait plus état d' « un parcours de vie » que d'une valorisation des compétences acquises. Les parcours étaient très divers, les expériences multiples et les candidats auraient pu mettre plus en avant ce qu'ils pouvaient apporter à l'institution.

Les mises en situation professionnelle : le résultat de ces exercices qui font dans l'ensemble appel au bon sens et aux qualités de réflexion, de réaction et de déduction des candidats est inégal.

Les questions : cette partie a parfois révélé un manque total de connaissances du système éducatif et du contexte professionnel. Certains candidats ont été mis en défaut sur des questions simples voire basiques.

L'exercice informatique : le tableau à réaliser était simple mais nécessitait de connaître a minima un tableur. Les meilleurs candidats ont fait preuve de rapidité et n'ont pas été mis en difficulté sur les tâches à réaliser.

En conclusion, à l'écrit comme à l'oral, le succès passe par une préparation spécifique :

- maîtrise du français (vocabulaire, grammaire et orthographe)
- maîtrise du programme de mathématiques
- préparation de sa présentation,

- maîtrise des principales fonctionnalités des logiciels de traitement de texte et de calcul
- connaissances de base sur l'environnement de l'Education Nationale

La présidente du jury

Hélène MORELLO